



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Rennes, le 25 octobre 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins n° /2018 du 23 novembre 2018 fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle en Vendée

Le projet d'arrêté porte approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire portant sur les modalités d'attribution de la licence autorisant la pêche à pied professionnelle en Vendée et fixant les conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle dans ce département.

Tout comme les années passées, la délibération précise le même contingentement du nombre de licences, les modalités d'attribution concernant la pêche à pied professionnelle en Vendée afin de limiter le libre accès pour pérenniser la ressource et l'activité.

Les principales modifications par rapport aux années passées portent sur la date limite de dépôt des demandes de licence, qui serait, à partir de 2019, fixée au 31 janvier au lieu du 28 février simultanément à la même modification au niveau national concernant le permis national et le cadre national de cette licence.

Le projet d'arrêté est consultable du 27 octobre 2018 au 16 novembre 2018 inclus.

Il est également consultable sur support papier en prenant rendez-vous au 02-90-02-69-50 (9h-12h/14h-16h30).

Les observations doivent parvenir à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest jusqu'au **16 novembre 2018** et peuvent être déposées :

– par voie électronique à urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr en intitulant l'objet du courriel « Consultation publique approbation délibération pap 85 CRPMEM » ;

– par voie postale à Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES cedex 9 en indiquant sur le courrier « Consultation publique approbation délibération pap 85 CRPMEM ».